



## COMMISSION SYNDICALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE

**[métropole à haut niveau de services] / Relevé de décisions**

### Commission Centralités et mobilités #3

Lundi 2 février 2016 – Salle des Bassins à Flot

#### Introduction

Pour favoriser les échanges et la connaissance sur les thématiques très diverses de la [Métropole à haut niveau de service], les élus ont souhaité la mise en place de réunions spécifiques pour préparer, en amont, les commissions syndicales de mise en œuvre.

Pour optimiser ces différents temps de travail, il a été décidé d'organiser sur la même journée les différentes réunions. Le matin, deux groupes de travail sont constitués (Logements et mobilités) avec un ordre du jour spécifique à leur thématique. Une synthèse est réalisée par le Sysdau et l'a-urba, en vue d'organiser une restitution à la commission de mise en œuvre qui se tient l'après-midi. Les élus peuvent alors valider et amender les travaux du matin. Cette commission est également l'occasion de présenter d'autres productions ou des éléments d'actualité.

Ces sessions de mise en œuvre du SCoT sont des lieux d'échanges et de rencontres qui doivent permettre, par le biais du cadre général que fixe le SCoT sur un grand nombre de thématiques, d'identifier les pistes ou les solutions à mettre en œuvre pour apporter des réponses aux problématiques rencontrées. Les travaux de ces groupes de travail prendront plusieurs formes : notes d'enjeux, de fiches et à terme de cahiers de mise en œuvre à destination des élus et des territoires.

#### Informations

##### **x Bilan des travaux de 2015 et des cahiers de mise en œuvre**

L'année 2015 aura été l'année de lancement de la commission [Métropole Haut niveau de services], elle aura permis de mettre en avant, la question de la mobilité avec la présentation de la charte des mobilités et ses 17 mesures dont notamment les grandes allées métropolitaines.

L'actualité juridique aura été bien riche avec leurs implications de nouvelles lois dont la plus fameuse, Loi Macron avec la libéralisation du transport par autocars, aux répercussions encore mal cernées. Elle aura également permis de pointer toutes les nuances de la compatibilité entre le SCoT et ses déclinaisons dans les PLUi/PLU.

L'année 2015, aura été également l'occasion d'esquisser les premières bases des rapports entre équipements de la vie quotidienne et attentes des populations.

##### **x Perspectives pour l'année à venir**

2016 sera consacré aux questions sur le logement et aux mobilités, mais également au lien nécessaire à faire avec la programmation en équipements des territoires.

## Actualités

- x Ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la recodification du code de l'urbanisme et modernisation du contenu du règlement du PLU
- x Décret n°2015-1610 du 8 décembre 2015 d'application de la loi Notre relatif à la mobilité
- x Ordonnance n°2016-79 du 29 janvier 2016 relative aux gares routières

## Traductions / Productions

### ➤ Groupe de travail Mobilités et déplacements

#### Objectif

L'objectif de ce groupe de travail était d'étudier les principes de géographie prioritaire du SCoT et ses déclinaisons. Une de ses déclinaisons est la constitution progressive d'un réseau de Grandes allées métropolitaines (GAM).

#### Propositions

- > Mise en place d'un groupe de travail élargi au monde socio-économique pour appréhender un meilleur lien entre développement urbain, politique de mobilité et organisation des déplacements entreprise
- > Réfléchir sur l'élaboration de pôles d'échanges labélisés GAM – Roland Garros / Argonne (Mérignac)
- > Réfléchir sur un site stratégique d'un point de vue de l'organisation urbaine et des mobilités.  
Ex : Camblanes-et-Meynac
- > S'accorder sur un vocabulaire commun et une cohérence d'aménagement sur l'ensemble du réseau de GAM afin de conforter son identité
- > Elaborer une boîte à outils regroupant les différents dispositifs d'aménagement qui répondent aux principes de souplesse, progressivité, évolutivité, réversibilité et sobriété

### ➤ Démographie et logements

#### Objectifs

L'objectif de ce groupe de travail était de faire le point sur les dynamiques en cours en matière d'habitat et de logements sur l'aire métropolitaine bordelaise. Il avait également pour but de partager l'état de la connaissance sur les dispositifs d'aide à la construction.

#### Constats

- Double attente pour les élus :
  - Connaître leurs obligations en matière de réalisation de logements
  - Fournir un argumentaire vis-à-vis des habitants sur l'intérêt à produire du logement social

## Pistes de travail et d'actions

- Plateforme d'échanges et d'informations à travers l'observatoire de l'habitat mené par l'A-urba :
  - Lien vers les tableaux de bord  
[https://carto.aurba.org/TdB\\_Habitat\\_maj\\_2015/](https://carto.aurba.org/TdB_Habitat_maj_2015/)
  - Approfondissement de la réflexion sur le basculement de certaines communes au regard de l'article 55 (loi SRU) en partenariat avec l'Etat
- Des outils de suivi à mettre à œuvre spécifiquement :
  - nombre de logements collectifs à proximité des axes de transport (élargissement de l'analyse à l'échelle du Sysdau)
  - nombre de logements construits dans les différentes typologies de territoires
  - logements privés aidés pour 1 000 logements
- Missions à mener :
  - Renforcer la dimension programmatique du volet habitat des PLU/PLUi, (réflexions sur les différentes typologies et statuts d'occupation)
  - Elaborer des Fiches de suivi et d'identification des opérateurs (privés et publics) et des opérations récentes pour favoriser l'émergence de nouveaux projets
  - Poursuivre l'étude sur le lien entre évolution démographique et besoins en équipements,

3

Les travaux et les propositions des groupes de travail du matin ont été présentés, discutés et validés par la commission de l'après-midi

---

### Documents distribués lors de la commission

---

- > Fiche d'actualités juridiques (recodification, décret d'application de la loi Notre, ordonnance sur les gares routières)
- > Fiche d'information sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- > Cahier de mise en œuvre « Mobilité Centralité – la géographie prioritaire »
- > Présentation des différents dispositifs d'aide à la construction
- > Présentation a-urba sur l'évolution démographique au regard des objectifs du SCoT

*Ces documents peuvent être envoyés par mail, sur simple demande à  
Elise Delbast : [elise.delbast@sysdau.fr](mailto:elise.delbast@sysdau.fr)*

*Ils sont également téléchargeables sur le site Internet du Sysdau :*

<http://www.sysdau-extranet.fr/>

*Le login et le mot de passe ont été adressés par courriel à tous nos partenaires*